

Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport-préavis n° 4-2021

présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 30 juin 2021 et répondant au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

Au Conseil communal

**De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 21 janvier 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le rapport-préavis n° 4-2021 s'est réunie à Castelmont, le 21 janvier 2020, de 19h30 à 20h35, dans la composition suivante :

Monsieur Giovanni Battista DI NATALE, Président,
Monsieur Olivier AMBLET, rapporteur,
Monsieur Jean-Michel PIGUET,
Monsieur Georges CONNE,
Monsieur Charles Henri EXQUIS,
Monsieur Maurice GENIER,
Monsieur Nicolas TIÈCHE.

La Municipalité est représentée par M. Le Syndic Alain Gilliéron et M. Le Municipal Antoine Reymond.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Les représentants de la municipalité rappellent le contenu du préavis. Étant donné le contenu complet du rapport-préavis, la municipalité en résume simplement les principaux points.

M. Le Syndic propose de passer en revue les points et de répondre aux questions soulevées au fur et à mesure.

En préambule, un commissaire questionne la nécessité qu'une commission doive approuver une prolongation de délai chaque année, la municipalité répond que ce règlement a été mis

Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport-préavis n° 4-2021

présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 30 juin 2021 et répondant au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

en place dans le passé car certains dossiers restent ouverts trop longtemps. Il est relevé que cette question revient chaque année.

Un commissaire relève qu'il s'agit de postulats qui n'obligent la municipalité qu'à une réponse écrite. Pourquoi, dès lors, ne pas parfois proposer le classement ? Prenant l'exemple des réponses actuelles, il propose qu'on pourrait simplement s'en satisfaire et relève que, dans certains cas, on peut imaginer que l'on n'aura pas de réponse plus complète à une date ultérieure. La municipalité prend note de l'intervention.

Postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer *«Pour une dynamisation du Centre de Prilly»*

Le Syndic souligne que l'année 2023 est une estimation. Un commissaire se demande s'il est juste de proposer un délai à une nouvelle municipalité. Un commissaire mentionne que l'on ne peut pas tout arrêter jusqu'en juin 2021.

Postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David *«Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit»*

Pas de questions.

Postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts *«Pour un service de vélos en libre-service à Prilly»*

A la question de l'étendue des actes de dégradations sur vélos, la municipalité affirme que cela se produit dans toute la région.

Il est précisé que le quartier Malley-Gare regroupe notamment les tours Nord (Prilly) et Sud (Renens).

Postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts *«Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly»* et **Postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts** *«Pour des logements subventionnés à Prilly»*

La date de 2025 correspond à la planification du quartier de Corminjoz.

Un commissaire estime que tous les éléments de réponse sont déjà dans la réponse et que la municipalité aurait pu proposer de répondre au postulat. La municipalité mentionne que la partie sur les logements subventionnés n'est pas entièrement couverte par la réponse. Un commissaire est d'avis qu'il s'agit d'un choix politique de la municipalité de le laisser ouvert. Un commissaire mentionne qu'il est important que ces postulats puissent refaire surface lorsqu'une occasion se présente et mentionne qu'au niveau fédéral, les projets de loi répondent en général à de nombreux postulats.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport-préavis n° 4-2021

présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 30 juin 2021 et répondant au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

Motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S.Birrer & consorts *«Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible»*

Un commissaire mentionne que dans ce cas, il s'agit d'une motion et qu'il est donc important que la réponse ne soit pas définitive. Pas de questions.

Postulat PO 1-2017 de la Commission des finances *«Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations»*

Un conseiller municipal espère avoir l'opportunité de reprendre le dossier avec la commission des finances. Un commissaire mentionne que ce dossier pourrait être classé sans autre au vu des éléments de réponse. Un commissaire estime qu'il est important qu'il soit clôturé en présence des membres de la COFIN.

Postulat PO 1-2019 de M. l'ex-Conseiller D. Boulaz & Consorts *«Ô douce nuit : une réduction de la vitesse pour un meilleur sommeil»*

Un commissaire remarque que la COGEST avait fait une observation sur ce sujet, pour suggérer de mener une étude. La municipalité suggère que tous les axes à 30 soient posés. Un commissaire précise qu'au moins une route a été laissée à 50 avec la motivation de conserver les passages piétons. La municipalité répond qu'il s'agit effectivement d'un choix cornélien. Un commissaire relève que l'on parle uniquement des réductions de vitesse de nuit dans ce postulat.

Postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi *«Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»*

Pas de questions. Un commissaire relève que dans ce cas, des intentions sont déclarées et le postulat est classé. Cela aurait pu être appliqué plus largement.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Monsieur le Syndic et Monsieur Le Municipal qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission porte sur la nécessité de laisser autant de postulats ouverts. Certains commissaires se demandent si plus de postulats pourraient être classés. Certains commissaires relèvent que cela relève de la municipalité de décider quand proposer une

Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport-préavis n° 4-2021

présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 30 juin 2021 et répondant au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

réponse définitive. Un commissaire mentionne que certains postulats sont très anciens alors que d'autres sont tout proches.

4. Vote final

La commission décide d'accepter les deux éléments du préavis par voie de vote.

Elle accepte le point un du rapport-préavis concernant *l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 30 juin 2021* par 6 voix pour et 1 abstention.

Elle accepte le point deux répondant au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit» à l'unanimité.

La commission accepte ensuite à l'unanimité le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h35.

5. Conclusions

La commission émet le commentaire qu'elle ne se serait pas opposée au classement de certains postulats sur lesquels un délai ne semble pas permettre d'apporter de nouveaux éléments.

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 4-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 4-2021, du 12 janvier 2021, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019, et dont le délai de réponse est échu au 30 juin 2021, et d'accorder les prolongations suivantes :

Rapport de la commission chargée de préavis sur le rapport-préavis n° 4-2021

présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2019 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 30 juin 2021 et répondant au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

- au 31 décembre 2021 pour le délai de réponse au postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David «Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit» et au postulat PO 1-2017 de la Commission des finances «Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations»;
 - au 31 décembre 2022 pour le délai de réponse au postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts «Pour un service de vélos en libre-service à Prilly», à la motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts «Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible» et au postulat PO 1-2019 de M. l'ex-Conseiller D. Boulaz & Consorts «Ô douce nuit : une réduction de la vitesse pour un meilleur sommeil»;
 - au 31 décembre 2023 pour le délai de réponse au postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer «Pour une dynamisation du Centre de Prilly»;
 - au 31 décembre 2025 pour le délai de réponse au postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts «Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly» et au postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts «Pour des logements subventionnés à Prilly»;
2. d'accepter la réponse municipale au postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit», et de classer ledit postulat.

Au nom de la commission :

Monsieur Giovanni Battista DI NATALE, Président

Monsieur Olivier Amblet, rapporteur